6. Le ministère a fourni \$65,000 directement au comité et a versé \$80,838 sous forme des contrats pour l'établissement de normes en vue de l'essai des pièges par le comité. On accordera \$50,000 additionnels en 1979-1981 pour la recherche sur les pièges sans cruauté.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LE NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES

Question nº 373-M. Pepin:

Combien d'hommes et de femmes faisaient partie des Forces armées canadiennes, les a) 31 mars 1977, b) 31 mars 1978, c) 31 mars 1979, d) 9 octobre 1979?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des anciens combattants):

Effectifs réels pour les années en question:

	Hommes	Femmes	Total
a)	74,553	4,038	78,591
b)	75,103	4,553	79,656
c)	74,156	4,818	78,974
d)	73,480	5,008	78,488

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

Question nº 381—M. Cossitt:

Le ministre de la Consommation et des Corporations s'est-il entretenu avec son homologue de l'Ontario, l'honorable Frank Drea, sur le problème des odomètres de voitures usagées que reculent certains concessionnaires avant la revente des voitures et, le cas échéant, a) a-t-on convenu qu'il s'agit d'une fraude à l'égard du consommateur, b) a-t-on évalué que cette supposée façon d'agir coûte entre 300 et 500 millions de dollars par année aux consommateurs canadiens, c) le gouvernement prend-il des mesures, de concert avec d'autres provinces, pour régler définitivement cette question?

L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):

En août dernier, l'honorable Frank Drea et moi-même avons échangé des lettres sur le problème de la falsification des odomètres de voitures usagées. Nous voulions nous assurer que les modifications au règlement qu'avait proposées M. Drea en vertu de l'Ontario Motor Vehicule Dealers Act, étaient conformes à l'article pertinent de la Loi sur les poids et mesures qui porte sur les odomètres. De plus, la question a également été soulevée récemment, au cours de la réunion des ministres de la Consommation qui a eu lieu à Saint-Jean en septembre dernier.

Ce type de fraude est très certainement courant, et les efforts déployés en vue d'en réduire l'ampleur se sont concrétisés par les nombreuses poursuites menées à bien récemment. Il est extrêmement difficile d'attribuer une valeur monétaire à ce type d'infraction, mais l'on estime qu'elle se chiffre dans les centaines de millions. Le gouvernement prend des mesures rigoureuses afin de régler ce problème en veillant à l'application des lois actuelles à l'échelle nationale et, au besoin, en collaborant avec les provinces.

Malheureusement, l'expérience a démontré qu'il est très difficile et très long de déceler ce type de fraude et de prendre des mesures en conséquence. La solution idéale serait de mettre au point un odomètre infalsifiable, ce sur quoi certaines

Les subsides

sociétés de l'industrie automobile ont fait des recherches, présentement soumises à l'examen de Transports Canada. Jusqu'à ce qu'une telle solution soit possible, nous continuerons de nous attaquer à ce problème à l'aide des mesures législatives actuelles.

[Français]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que je peux demander au secrétaire parlementaire d'indiquer à la Chambre, à la plus prochaine occasion, soit lundi, s'il est exact qu'il a répondu, jusqu'à maintenant, à moins de 2 p. 100 des questions inscrites au Feuilleton?

M. l'Orateur: A l'ordre! On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. l'Orateur: L'ordre du jour: Conformément à l'article 54, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se constitue en comité plénier.

• (1240)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

LA LOI NO 1 DE 1979-80 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 novembre, du bill C-23, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1980, présenté par M. Stevens.

Le président: Lorsque le comité a levé la séance le jeudi 8 novembre 1979, il se penchait sur l'annexe A du bill et les articles 2 à 6 inclusivement avaient été reportés.

Le comité me permettra sans doute de soulever la question de la pertinence. Hier, lorsque le comité a levé la séance, comme il était déjà tard et qu'il ne nous restait qu'une demi-heure, la présidence a fait preuve de beaucoup d'indulgence lors de l'étude de l'annexe A. J'ai laissé un ou deux députés parler des pêches alors qu'il était question du ministère des Transports, des quais et des brise-lames.

Néanmoins, je vois encore une fois le ministre des Pêches et des Océans et certains députés qui s'intéressent à la pêche et j'hésite donc à laisser le comité procéder comme il l'a fait hier soir en profitant de l'annexe A pour s'aventurer aussi loin dans le domaine des pêches. Je me demande si nous pourrions nous mettre d'accord pour reporter l'annexe A et passer à l'annexe D, ce qui nous laisserait une certaine latitude compte tenu de tous les sujets que cela englobe.